

# PROCESSUS DE NÉGOCIATION

## Modification du régime

Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives

Les employés  
(5 représentants)



**CIRRAC**

(Cartel intersyndical du régime de retraite et des assurances collectives)

- Regroupement des 28 syndicats ou associations du réseau de l'UQ;
- Nomme les 5 représentants dont le porte-parole des employés à la Table réseau;
- Accorde les mandats de négociation de la partie syndicale.

**Rôles**

- Modification des régimes (Prestation/Financement);
- Mandat de négocier les textes des conventions collectives et protocoles traitant des assurances collectives;
- Utilisation des sommes accumulées au Compte réseau sur les assurances collectives.

Les employeurs  
(5 représentants)



**CARH**

(La Commission de l'administration et des ressources humaines)

- Regroupement des cadres supérieurs des finances et des ressources humaines des 10 établissements du réseau de l'UQ;
- Nomme les 5 représentants dont le porte-parole des employeurs à la Table réseau;
- Accorde les mandats de négociation de la partie patronale.

## GOUVERNANCE

Comité technique sur les assurances collectives (CTAC)

**Composition (7 membres)**



- Les 2 officiers du CRAC;
- +
  - 1 seul représentant désigné par chacun des groupes décrits ci-dessous sous réserve d'un seul représentant par établissement :
    - le personnel syndiqué enseignant;
    - le personnel syndiqué non enseignant;
    - le personnel non syndiqué;
    - le personnel cadre;
    - le représentant des corporations.

**Rôles**

- Examiner les propositions de renouvellement d'assurance.
- Formuler diverses recommandations appropriées au CRAC.

Comité réseau sur les assurances collectives (CRAC)

**Composition (20 membres et +)**



- 1 représentant de chaque corporation;
- 1 représentant désigné par chaque syndicat;
- 1 représentant désigné par l'ensemble des employés non syndiqués de chaque corporation;
- 1 représentant du personnel cadre de chaque corporation
- 3 représentants du personnel retraité;
- 1 représentant de la corporation de l'Université du Québec qui agit à titre de secrétaire du Comité.

**Rôles**

- Examiner les régimes en vigueur et des les apprécier en vue de leur renouvellement.
- Préparer les cahiers de charges nécessaires et de procéder aux appels d'offres, le cas échéant.
- Faire des recommandations à l'AG (choix des assureurs, durée des contrats et contenu) à l'exception de toute modification substantielle.

Assemblée des gouverneurs (AG)

**Composition**



- Le Président de l'Université du Québec et chacun des chefs d'établissement ;
- Autres membres.

*Pour plus de détails, voir l'article 7 de la Loi sur l'Université du Québec.*

**Rôles**

- Approuve les conditions de renouvellement des contrats d'assurances collectives sur recommandation du CRAC.
- Approuve le processus d'appel d'offres pour le renouvellement des contrats d'assurances collectives sur recommandation du CRAC.

- Le CTAC et le CRAC sont accompagnés d'une firme d'actuariat externe dans les négociations avec les assureurs pour chaque renouvellement.
- En cas de surplus dans les régimes d'assurance, les sommes sont déposées dans le Compte réseau sur les assurances collectives. Sur recommandation du CRAC, la Table réseau décide de l'utilisation de ces sommes qui servent notamment à obtenir des congés de prime.